La Lettre
de Catherine Di Folco
Sénateur du Rhône
2020

Voir la version en ligne
Si vous désirez imprimer cette newsletter : téléchargez le PDF ICI

novembre 2020

La lettre de
Catherine Di Folco
Sénateur du Rhône

EDITO - Merci pour votre confiance !

Colistière de François-Noël BUFFET, nous avons été réélus sénateurs le 27 septembre, pour un mandat de six ans. Merci à vous, maires, élus municipaux, conseillers départementaux, métropolitains et régionaux pour la confiance et le soutien que vous nous avez témoignés.

La succession de crises que nous traversons depuis deux ans, sociale, sanitaire, économique, a fortement impacté l'enjeu de cette élection. Il était primordial pour nous de contribuer à maintenir notre majorité au sein de la seule institution qui exerce un contre-pouvoir au gouvernement actuel. Cette majorité a même été renforcée puisque le groupe LR compte quatre nouveaux membres.

Le Sénat doit être la chambre du Parlement qui redonne confiance aux élus et à nos concitoyens, qui conforte le rôle prépondérant des territoires et qui réaffirme les valeurs de solidarité, de responsabilité et de sincérité auxquelles nous sommes attachés.

Je vais poursuivre mon travail au sein de la commission des lois. J'ai également intégré la délégation aux collectivités territoriales et je représente le groupe LR au sein du Comité de déontologie du Sénat. Ce mercredi 21 octobre, j'ai été réélue en qualité de juge titulaire à la Cour de Justice de la République.

Les sujets à défendre sont nombreux : crise sanitaire et économique, sécurité, écologie, environnement, aménagement du territoire, développement numérique, finances publiques et décentralisation.

Vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination afin de porter la voix de notre territoire face à de tels enjeux !

Catherine DI FOLCO

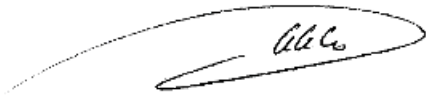

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

À l'issue des élections du dimanche 27 septembre 2020,**c'est un Sénat renouvelé à 23%, féminisé et légèrement rajeuni** qui s'est réuni, pour la première fois, le jeudi 1er octobre afin d'élire à une large majorité son président, Gérard LARCHER.

Mercredi 7 octobre, les sénateurs ont été officiellement affectés à leur commission permanente. Après l'installation des commissions, ces dernières ont désigné leur bureau. **Je suis première vice-présidente de la commission des lois** qui est désormais présidée par mon collègue et colistier, François-Noël BUFFET.

La rentrée parlementaire implique également **la rentrée des groupes politiques**. Nous pouvons être membres d'un groupe sans l'obligation d'adhérer au parti. Ainsi, j'ai souhaité être apparentée au **groupe Les Républicains**, qui participe à la majorité sénatoriale.
Un séminaire a réuni le 8 octobre à l'Assemblée Nationale les parlementaires LR, députés, sénateurs et députés européens pour débattre sur l'environnement avec Jean-Louis BORLOO ainsi que sur les fractures territoriales et culturelles avec Jérôme FOURQUET.
A titre de rappel, Monsieur BORLOO avait lancé en 2007 **le Grenelle de l'Environnement**. Par l'adoption des lois "Grenelle I et II", ce dernier a notamment acté le déploiement des "Plans Climats Énergie Territoriaux", ainsi que la mise en place d'une trame verte et bleue et la création de schémas régionaux de cohérence écologique, marqueur d'une nouvelle écologie pragmatique à l'ancrage local affirmé.

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE ET CALENDRIER LÉGISLATIF

Ouverte dès le jeudi 1er octobre, nous reprenons progressivement les travaux en séance publique ainsi qu'en commission.

Dans la perspective de l'examen du **projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique** ainsi que du **projet de loi relatif à la bioéthique**, j'ai rejoint les commissions spéciales constituées à cet effet pour discuter, en deuxième lecture, des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale.

Lundi 19 octobre 2020, le Sénat a adopté **la proposition de loi constitutionnelle visant à garantir la prééminence des lois de la République**, présentée notamment par Philippe BAS, Bruno RETAILLEAU et Hervé MARSEILLE. Ce texte vise à réaffirmer que les lois de la République prévalent sur des normes découlant de convictions religieuses ou des règles reposant sur des appartenances ethniques.

Il est proposé ainsi de :

- compléter la Constitution pour affirmer le principe selon lequel « nul individu ou nul groupe ne peut se prévaloir de son origine ou de sa religion pour s'exonérer du respect de la règle commune » ;
- préciser que les partis et groupements politiques doivent respecter non seulement les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie, mais également la laïcité, afin de faire obstacle aux partis communautaristes.

Par ailleurs, le Sénat a adopté deux **propositions de loi pour le plein exercice des libertés locales**, présentées à la demande du groupe Les Républicains.

Quatre grands objectifs sont poursuivis :

- assurer une représentation équitable des territoires en portant à un tiers, pour les élections locales, la limite maximale d'écart de représentation démographique entre collectivités, limite jusqu'à présent fixée à 20% par le Conseil constitutionnel ; dans les groupements de collectivités territoriales, celle-ci serait portée à 50 % ;
- adapter les compétences des collectivités aux réalités locales en renforçant le pouvoir réglementaire local ;
- garantir l'autonomie financière des collectivités locales en redéfinissant la notion de "ressources propres" et en garantissant une compensation financière adéquate à l'exercice de compétences par les collectivités territoriales ;
- rénover le régime constitutionnel des collectivités ultramarines.

Ces textes sont soumis à la navette parlementaire et ne pourront être appliqués qu'après un vote favorable à l'Assemblée nationale.

Enfin, comme chaque automne, le Parlement vote le budget de l'État et celui de la Sécurité sociale pour l'année à venir. Je suis en charge, au nom de la commission des lois, de rendre un avis sur les crédits alloués à la fonction publique. L'examen est prévu au mois de novembre. Avant cela, nous débattrons sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche qui me parait être un rendez-vous immanquable afin de valoriser le travail de nos chercheurs et permettre à notre pays de s'imposer davantage à l'échelle internationale.

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

« Résister doit toujours se conjuguer au présent »(Lucie AUBRAC)

Face au terrorisme, à la barbarie, à l'obscurantisme, au fanatisme, au radicalisme, surmontons nos peurs, ne renonçons jamais, restons unis et fidèles aux valeurs qui fondent notre République, Liberté, Egalité, Fraternité et aussi tolérance, justice, solidarité, humanisme, laïcité,…

Résistons, choisissons librement notre destin.

PARTICIPATIONS AUX ÉVÉNEMENTS ET CÉRÉMONIES SUR LE TERRITOIRE

Inauguration de l'école de Millery
le 10 octobre

Installation du conseil municipal des enfants de Grezieu-la-Varenne le 17 octobre

L'ÉQUIPE PARLEMENTAIRE

Laurence Reynaud
Collaboratrice basée en circonscription

Philippine van der Meulen
Collaboratrice basée à Paris

Cet email a été envoyé à mickael@pibolleau.fr, cliquez ici pour vous désabonner.

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy

Tél. 04 78 56 01 55 -c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com